PÉTITION

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, Février 2014

POUR LE DROIT DE

CONTESTER, DONNER SON AVIS ET REVENDIQUER

Aujourd'hui les libertés syndicales, les libertés d'expressions, d'opinions et les libertés d'agir collectivement sont gravement menacées. Dans les entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications, comme dans d'autres secteurs, le management par le stress, les menaces et la répression sont le lot quotidien des salariés. La répression syndicale envers des militants de la CGT qui se développe est inacceptable. Ce qui est visé c'est le rôle qu'ils jouent dans la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés, pour gagner sur l'emploi, les conditions de vie et de travail et proposer d'autres solutions pour l'avenir des salariés et pour un véritable service public de la communication.

Aujourd'hui nous devons tous être unis et agir pour que le patronat et le gouvernement cessent de répondre par la répression envers les salariés et les militants syndicaux mais au contraire répondent à leurs exigences revendicatives

Le personnel de ..... exige :

- Le respect du droit de contester, proposer, revendiquer, lutter et se syndiquer

- L'ouverture de négociations sur les revendications des salariés

- L'arrêt du management par le stress, les menaces et la répression

- L'abandon de toutes les sanctions envers les militants syndicaux et l'arrêt des procédures en cours

- La promulgation d'une loi d'amnistie envers les sanctions des militants syndicaux

Nom	Prénom	Entreprise	Signature